

Département de
SEINE-ET-MARNE

.....

Canton de
PONTAULT-COMBAULT

.....

Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Direction de l'administration générale : AB/OG

DOMAINE : Libertés publiques et pouvoirs de police
Autres actes réglementaires

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N° 235/2025

Objet : Commissionnement de Madame CHERIFI pour le constat des infractions au Code de l'Urbanisme

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU les articles L.480-1 et suivants et R.610-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT que Madame CHERIFI est un agent contractuel de la Commune de Roissy-en-Brie recrutée au grade de rédacteur territorial,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire de Roissy-en-Brie exerce les pouvoirs de police relatifs à l'urbanisme,

CONSIDÉRANT que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : Madame Dania CHERIFI est commissionnée pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilitée à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Elle devra être porteuse du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

Article 2 : Avant d'entrer en fonction elle devra prêter serment devant le Tribunal Judiciaire de Melun dans lequel elle devra jurer de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Madame la Directrice Générale des services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, au président du Tribunal Judiciaire ainsi qu'au responsable des forces de l'ordre étatique territorialement compétent.

Fait à Roissy-en-Brie, le 23 septembre 2025,

Spécimen de signature :

Dania CHERIFI



François BOUCHART

Maire de Roissy-en-Brie

Je soussigné Madame Dania CHERIFI, atteste avoir reçu le présent acte en main propre le

.....